



Campagne de vaccination COVID 19 au centre de vaccination du Parlement européen

[EN version herebelow](#)

La DG PERS a présenté la campagne de vaccination anti-COVID 19 au personnel statutaire du PE et a illustré les principes de la vaccination et le planning adaptés au calendrier fourni par les autorités nationales.

Pour le site du Parlement à Bruxelles, le Centre de vaccination sera ouvert au personnel à partir du 24 mars prochain. Il est demandé de s'y présenter aux dates et heures convenues afin de ne pas gaspiller les doses.

Le Centre sera installé dans la cafetaria du 2ème étage du bâtiment Josef Antall.

Pour les sites du Parlement européen à Luxembourg et à Strasbourg, le système de santé nationale a autorisé l'accès au vaccin aux fonctionnaires.

Pour les Bureaux de liaison dans les États membres, le Service médical du Parlement européen cherche des solutions et une communication spécifique sera adressée au personnel concerné.

Un certificat de vaccination sera délivré aux collègues vaccinés.

U4U PE a posé les questions suivantes:

- Quel est la fonction du "certificat de vaccination" et sera t'il obligatoire pour rentrer dans les bâtiments du PE:

Le certificat de vaccination fourni sera une preuve pour la personne vaccinée. Elle pourrait en avoir le besoin d'une manière générale pour le suivi de sa santé (comme pour toute carte de vaccination). Il y a des discussions en cours au niveau européen pour établir un certificat standardisé de vaccination ainsi que pour déterminer les circonstances de son utilisation.

Il n'est pas prévu de demander un certificat de vaccination pour entrer dans les bâtiments au PE.

- Les personnes à risque qui ne peuvent pas/ne souhaitent pas se faire vacciner peuvent -elles continuer à télétravailler à 100%

A l'heure actuelle, le télétravail à 100% reste possible, mais ce ne sera plus le cas à long terme. Le maintien du télétravail pour les personnes à risque dépendra surtout de la situation épidémiologique.

Le choix de la vaccination reste individuel, il est néanmoins important de savoir que médicalement parlant, il y a très peu de contre-indications à la vaccination.

- Quels seront les vaccins utilisés

Il ne nous a pas été communiqué quels vaccins seront mis à disposition du centre de vaccination du Parlement. Cela dépendra des vaccins reçus des autorités bruxelloises et de la phase de la campagne de vaccination. Les vaccins qui seront utilisés auront été validés par l'Agence européenne des médicaments (EMA).

- Comment savoir si les vaccins sont sans danger sur le moyen et long termes? Pourquoi les firmes pharmaceutiques ont négocié l'immunité juridique qui leur permettra de ne pas indemniser les patients qui souffriraient d'effets secondaires graves?

Concernant les dangers à moyen et long terme des vaccins:

Un système de pharmacovigilance accrue a été mis en place. Pour plus d'informations, consulter la [page de l'Agence européenne des médicaments](#)

Il semblerait, qu'en règle générale, les effets secondaires des vaccins, s'il y en a, se manifestent à court terme, c'est à dire endéans les 2 premières semaines. Il est rare d'avoir des effets secondaires à moyen et long terme.

Selon la Commission européenne, conformément aux règles en matière de responsabilités vis-à-vis des produits pharmaceutiques, la responsabilité reste celle de la société pharmaceutique avec laquelle les contrats ont été conclus. Compte tenu du délai très court de développement des vaccins dans le contexte actuel, la Commission européenne a fait certains choix commerciaux.

- U4U a demandé que le personnel des sociétés externes affectées dans les bâtiments du Parlement européen puissent avoir accès au centre de vaccination (par ex. personnels des crèches, agents de sécurité incendie, personnels des firmes de nettoyage, personnel prestataires externes pour la maintenance des bâtiments, personnels externes affecté à la DG ITEC, etc...).

La Commission européenne avait commandé les doses selon les instructions des États membres. Cependant, la production et la livraison auraient subi des retards. Le vaccin est seulement mis à la disposition du personnel et, bien que recommandé, ne sera pas obligatoire.

17/03/2021

COVID 19 VACCINATION CAMPAIGN AT THE EUROPEAN PARLIAMENT'S VACCINATION CENTRE

DG PERS presented the COVID 19 vaccination campaign to the EP's statutory staff and illustrated the principles of vaccination and the schedule adapted to the calendar provided by the national authorities.

For the Parliament site in Brussels, the vaccination centre will be open to staff from 24 March. It is requested to come at the agreed dates and times in order not to waste the doses.

The Centre will be located in the cafeteria on the 2nd floor of the Josef Antall building.

For the European Parliament sites in Luxembourg and Strasbourg, the national health system has allowed access to the vaccine for officials.

For the Liaison Offices in the Member States, the European Parliament's Medical Service is seeking solutions and a specific communication will be sent to the staff concerned.

A vaccination certificate will be issued to vaccinated colleagues.

U4U PE asked the following questions:

- What is the function of the "vaccination certificate" and will it be compulsory to enter EP buildings?

The vaccination certificate provided will be proof for the person vaccinated. They may need it generally for health monitoring (as with any vaccination card). There are ongoing discussions at European level to establish a standardised certificate of vaccination and to determine the circumstances of its use.

There are no plans to ask for a vaccination certificate to enter the EP buildings.

- Can people at risk who cannot/would not like to be vaccinated continue to telework at 100%?

At present, 100% telework is still possible, but this will not be the case in the long term. The continuation of telework for people at risk will depend mainly on the epidemiological situation.

The choice of vaccination remains individual, but it is important to know that medically speaking there are very few contraindications to vaccination.

- Which vaccines will be used

We have not been told which vaccines will be made available to the Parliament's vaccination centre. This will depend on the vaccines received from the Brussels authorities and the phase of the vaccination campaign. The vaccines to be used will have been validated by the European Medicines Agency (EMA).

- How do we know that vaccines are safe in the medium and long term? Why have pharmaceutical companies negotiated legal immunity from compensation for patients who suffer serious side effects?

Concerning the medium and long-term dangers of vaccines:

An enhanced pharmacovigilance system has been put in place. For more information, see the [European Medicines Agency page](#)

It seems that, as a general rule, side effects of vaccines, if any, occur in the short term, i.e. within the first 2 weeks. It is rare to have medium and long term side effects.

According to the European Commission, in accordance with the rules on liability for pharmaceutical products, the responsibility remains with the pharmaceutical company with which the contracts have been concluded. Given the very short time frame for vaccine development in the current context, the European Commission has made certain commercial choices.

- U4U has requested that staff of external companies assigned to the European Parliament buildings be allowed access to the vaccination centre (e.g. crèche staff, fire safety officers, cleaning company staff, external building maintenance staff, external staff assigned to DG ITEC, etc.).

The European Commission had ordered the doses according to the instructions of the Member States. However, there have reportedly been delays in production and delivery. The vaccine is only being made available to staff and, although recommended, will not be compulsory.